

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 9 AVRIL 2024**

**CM2024/04/09/65 : RENOUVELLEMENT INTÉGRAL DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 1411-5 II a, L. 2121-21, L. 5219-1,

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2020/07/20/05A portant sur la création et les modalités de dépôt de listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

**Vu** la délibération CM2020/07/20/05B portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

**Vu** le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres annexé à la présente délibération,

**Vu** les résultats du scrutin,

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres de la Métropole du Grand Paris est composée de son Président ou de son représentant et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste parmi les membres de l'assemblée délibérante,

**Considérant** que Monsieur Benoit BAS, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, n'est plus conseiller métropolitain à l'issue des élections communales et communautaires partielles des 17 et 24 mars 2024,

**Considérant** que la titularisation d'un membre suppléant en remplacement de Monsieur Benoit BAS ne permet pas de garantir le pluralisme politique des élus au sein de la Commission d'Appel d'Offres,

**Considérant** la nécessité de procéder au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres,

**Considérant** la liste des candidatures déposées,

**Considérant** les résultats issus du dépouillement du vote,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ABROGE** la délibération CM2020/07/20/05B portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

**DÉCIDE** de proclamer les conseillers métropolitains suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

#### Membres titulaires :

- Madame Angéline BOURDIER-CHAREF
- Monsieur Régis CHARBONNIER
- Madame Djénéba KEITA
- Madame Anne de RUGY
- Monsieur Benjamin MALLO

#### Membres suppléants :

- Monsieur Sébastien BENETEAU
- Madame Sylvie SIMON-DECK
- Monsieur Laurent RUSSIER
- Madame Marie-Pierre MARCHAND
- Monsieur Pierre SACK

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.